



EXPERTS-COMPTABLES & COMMISSAIRES AUX COMPTES

Association SOLIDARITE EMPLOI PAR LE TEXTILE

73 A rue du Général de Gaulle

76770 LE HOULME

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Un partenaire

100%

avec vous !

Association SOLIDARITE EMPLOI PAR LE TEXTILE
73 A rue du Général de Gaulle
76770 LE HOULME

Association déclarée à la préfecture de Rouen

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'Assemblée Générale,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association SOLIDARITE EMPLOI PAR LE TEXTILE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association SOLIDARITE EMPLOI PAR LE TEXTILE à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « Introduction », page 17 de l'annexe des comptes annuels concernant :

- L'application du nouveau règlement ANC n°2022-06
- La première comptabilisation d'un stock.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

**RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES
PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de votre Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider votre Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

**RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

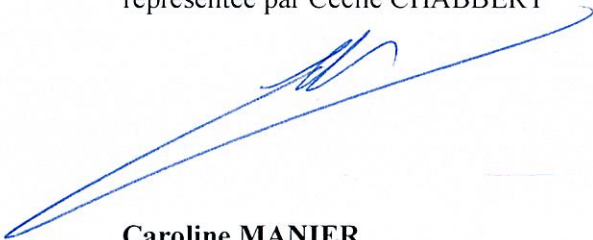
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

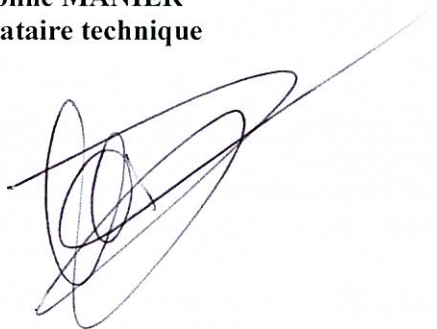
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Isneauville,
Le 15/06/2026

Le Commissaire aux Comptes,
SARL AGICOM
représentée par Cécile CHABBERT



Caroline MANIER
Signataire technique



BILAN ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	5 014,72	5 014,72				
Autres immobilisations incorporelles	13 888,00	13 888,00				
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				11,48		24,36
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	318 497,28	289 890,78	28 606,50		32 376,79	
Autres immobilisations corporelles	552 157,12	517 679,74	34 477,38		45 363,46	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				5,38		9,35
Participations	7 622,45		7 622,45		7 622,45	
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	21 958,63		21 958,63		22 208,63	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	919 138,20	826 473,24	92 664,96	16,86	107 571,33	33,71
Stocks et en-cours	83 983,00		83 983,00	15,28		
Créances				63,94		60,11
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	160 061,03		160 061,03		39 573,24	
Créances reçues par legs ou donations						
Avances et acomptes versés /cdes					1 562,72	
Autres créances	189 431,54		189 431,54		144 706,09	
Charges constatées d'avance	1 913,57		1 913,57		5 993,21	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	21 574,07		21 574,07	3,93	19 723,14	6,18
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	456 963,21		456 963,21	83,14	211 558,40	66,29
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	1 376 101,41	826 473,24	549 628,17	100	319 129,73	100

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

BILAN PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	-221 847,63	-40,36	-182 981,42	-57,34
Excédent ou déficit de l'exercice	-49 500,30	-9,01	-38 866,21	-12,18
Situation nette (sous-total)	-271 347,93	-49,37	-221 847,63	-69,52
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	12 119,03	2,20	14 987,76	4,70
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	-259 228,90	-47,16	-206 859,87	-64,82
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	27 834,83	5,06	55 221,90	17,30
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	99 224,92	18,05	68 184,68	21,37
Fournisseurs, factures non parvenues	16 509,38	3,00	14 196,00	4,45
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	98 702,30	17,96	149 427,33	46,82
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	566 585,64	103,09	238 959,69	74,88
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)	808 857,07	147,16	525 989,60	164,82
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	549 628,17	100	319 129,73	100

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	313 197,90	282 775,00	30 422,90	10,76
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	69 710,61	73 576,58	-3 865,97	-5,25
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	910 629,76	848 253,13	62 376,63	7,35
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		37 186,40	-37 186,40	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	-41 893,97	40 905,03	-82 799,00	-202,42
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 251 644,30	1 282 696,14	-31 051,84	-2,42
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	452 437,50	380 004,08	72 433,42	19,06
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	28 283,29	28 772,41	-489,12	-1,70
Salaires	801 936,00	817 551,74	-15 615,74	-1,91
Cotisations sociales	101 805,62	142 938,65	-41 133,03	-28,78
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	21 297,87	28 532,84	-7 234,97	-25,36
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	24 942,32	23 839,09	1 103,23	4,63
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 430 702,60	1 421 638,81	9 063,79	0,64
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-179 058,30	-138 942,67	-40 115,63	-28,87

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

COMPTES DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation		100 000,00	-100 000,00	-100,00
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	15,60		15,60	
Autres intérêts et produits assimilés		417,29	-417,29	-100,00
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	15,60	100 417,29	-100 401,69	-99,98
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	12 576,60	8 477,40	4 099,20	48,35
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	12 576,60	8 477,40	4 099,20	48,35
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-12 561,00	91 939,89	-104 500,89	-113,66
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-191 619,30	-47 002,78	-144 616,52	-307,68
Produits exceptionnels (V)	142 119,00	7 797,57	134 321,43	
Charges exceptionnelles (VI)		69,00	-69,00	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	142 119,00	7 728,57	134 390,43	
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)		-408,00	408,00	100,00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 393 778,90	1 390 911,00	2 867,90	0,21
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 443 279,20	1 429 777,21	13 501,99	0,94
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-49 500,30	-38 866,21	-10 634,09	-27,36
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	-49 500,30	-38 866,21	-10 634,09	-27,36

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 549 628,17 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -49 500,30 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Première comptabilisation d'un stock

Changement intervenu sur la comptabilisation des stocks

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'association a procédé pour la première fois à un inventaire physique exhaustif et à la comptabilisation des stocks afférents à ses activités, conformément aux règles du plan comptable général. Les exercices antérieurs ne faisaient apparaître aucun poste de stocks à l'actif du bilan, alors même que l'association détenait des biens stockables liés à son activité. Cette absence de comptabilisation résultait de l'impossibilité matérielle, jusqu'à l'exercice 2025, de réaliser un inventaire rigoureux (moyens humains et matériels insuffisants, procédures d'inventaire non formalisées, absence de traçabilité des flux).

La mise en place, au cours de l'exercice 2025, de procédures et d'outils permettant un inventaire fiable a conduit l'association à constater, pour la première fois, les stocks existants à la clôture. Cette opération est analysée comme la correction d'une erreur/omission dans l'application des règles comptables antérieurement, et non comme un changement de méthode comptable.

Méthodes d'évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon les principes suivants, en application du plan comptable général :

○ Le cas échéant, les stocks de produits finis, en cours de production ou de travaux sont évalués à leur coût de production, comprenant les charges directes de production et une quote-part des charges indirectes de production raisonnablement réparties.

? Affectation des coûts par étape de la production

? Détermination d'un coût à la tonne selon le niveau de tri et les moyens correspondants mis en œuvre

? Application de ce coût au poids en stock selon sa destination

Lorsque la valeur nette de réalisation des stocks (prix de vente estimé, net des coûts restant à engager) est inférieure à leur coût, une dépréciation est constatée pour la différence.

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Modalités de comptabilisation de la correction d'erreur

SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

La correction de l'omission antérieure a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice 2025, conformément au principe d'intangibilité du bilan d'ouverture et aux règles applicables aux corrections d'erreurs.

Ainsi :

○ le montant du stock existant au 31 décembre 2025 a été inscrit pour la première fois à l'actif du bilan, au poste « Stocks produits finis », pour une valeur de **83 983 €**

○ la contrepartie a été enregistrée en résultat de l'exercice 2025, dans les postes suivants :

■ « Variation de produits finis » pour - 58 136 €,

■ et, pour la partie correspondant à la correction d'erreurs relatives aux exercices antérieurs, **en résultat non courant/exceptionnel** (compte de produits/charges exceptionnels) pour un montant net de **142 119 €**.

L'impact global de cette correction d'erreur sur le résultat net de l'exercice N s'élève à 83 983 €

Conformément au principe d'intangibilité du bilan d'ouverture, les capitaux propres d'ouverture de l'exercice N n'ont pas

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

été retraités et les résultats des exercices antérieurs n'ont pas été modifiés.

Informations comparatives

Les états comparatifs de l'exercice N□1, présentés à titre comparatif dans le bilan et le compte de résultat, n'ont pas été retraités pour tenir compte de la correction d'erreur relative aux stocks. Ils demeurent identiques aux comptes annuels approuvés au titre de l'exercice N□1.

En conséquence, les montants présentés pour l'exercice N ne sont pas strictement comparables à ceux de l'exercice N□1 en ce qui concerne :

- le poste « Stocks et En cours » à l'actif du bilan,
- les postes « Variation de stocks » et « Résultat exceptionnel/non courant » du compte de résultat.

Le cas échéant, à titre purement indicatif et sans retraitement des comptes N□1, l'association estime que le stock qui aurait pu être constaté au 31 décembre N□1 se serait élevé à environ 142 119 € (estimation fournie à titre d'information hors comptes)

Justification de la correction et impact sur l'information financière

La comptabilisation du stock au 31 décembre 2025 résulte de la volonté de l'association d'améliorer la qualité de son information financière et de se conformer pleinement aux principes de régularité, de sincérité et d'image fidèle de ses comptes annuels.

Les nouveaux moyens mis en place (formalisation de procédures d'inventaire, mobilisation de ressources dédiées, outils de suivi des mouvements de stocks) permettent désormais un recensement et une valorisation fiables des éléments stockés.

L'inscription du stock à l'actif du bilan renforce la transparence sur le patrimoine de l'association et permet une meilleure appréciation de :

- son niveau de ressources immobilisées sous forme de stocks,
- la formation de son résultat, via la variation de stocks,
- la structure de ses charges et produits liés à l'activité.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des frais externes afférents aux formations

Les dépenses des frais externes afférents aux formations sont comptabilisées en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).

Traitement des frais externes afférents aux formations

Les dépenses des frais externes afférents aux formations sont comptabilisées en charges.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériels outillages		3 à 10
Matériel de bureau		2 à 5
Matériel de transport		4 à 5
Mobilier	8,00	3 à 15
Installations générales		5 à 15
Conces.brev.lic.marques		3

STOCKS

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût de production.

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

Informations sur les stocks en-cours de production

Les stocks en cours de production ne sont pas valorisés

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	18 902,72		
TOTAL	18 902,72		
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	311 855,78		6 641,50
Installations générales, agencements et aménagements divers	445 958,98		
Matériel de transport	55 000,00		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	51 198,13		
TOTAL	864 012,89		6 641,50
Immobilisations financières			
Autres participations	7 622,45		
Prêts et autres immobilisations financières	22 208,63		
TOTAL	29 831,08		
TOTAL GENERAL	912 746,69		6 641,50

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			18 902,72	
TOTAL			18 902,72	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			318 497,28	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			445 958,98	
Matériel de transport			55 000,00	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			51 198,13	
TOTAL			870 654,39	
Immobilisations financières				
Autres participations			7 622,45	
Prêts et autres immobilisations financières	250,00		21 958,63	
TOTAL	250,00		29 581,08	
TOTAL GENERAL	250,00		919 138,19	

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			18 902,72			18 902,72
TOTAL			18 902,72			18 902,72
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels			279 479,00	10 411,79		289 890,79
Inst. générales, agencts divers			400 608,17	10 873,44		411 481,61
Matériel de transport			55 000,00			55 000,00
Matériel de bureau, informatique			51 185,49	12,64		51 198,13
TOTAL			786 272,66	21 297,87		807 570,53
TOTAL GENERAL			805 175,38	21 297,87		826 473,25

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL au capital de 220 000 €
418 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

Informations financières	(3)	Quote-part du capital détenue en %	des titres détenus (4)		Montant net des prêts et avances consentis par l'entité (4) (5)	Montant des engagements donnés par l'entité (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (5) (4) (6) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (5) (4) (7)	Dividendes encaissés par l'entité au cours de l'exercice (4)
			Brute	Nette					
Filiales et participations									
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS (10 À 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR L'ENTITÉ)									
1. Renseignements détaillés pour chaque participation (1)									
FRIP & CO - 73 RUE DU GENERAL DE GAULE 76770 LE HOULME - 403151848									
	328 466,56	24,15	7 622,45		1,00		715 306,00	54 657,00	
B. TOTAL DES PARTICIPATIONS			7 622,45		1,00				

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de l'entité astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de l'entité ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

ETAT DES CRÉANCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	21 958,63		21 958,63
Actif circulant			
Autres créances clients	160 061,03	160 061,03	
Personnel et comptes rattachés	2 712,64	2 712,64	
Taxe sur la valeur ajoutée	50 818,25	50 818,25	
Divers	67 240,00	67 240,00	
Débiteurs divers	68 660,65	68 660,65	
Charges constatées d'avance	1 913,57	1 913,57	
TOTAL	373 364,77	351 406,14	21 958,63

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE F
RCS ROUEN B 394 967 806

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	1 913,57
TOTAL	1 913,57

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	111 041,82
Autres créances	89 818,36
TOTAL	200 860,18

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTESSARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	27 834,83	18 162,11	9 672,72	
Fournisseurs et comptes rattachés	115 734,30	115 734,30		
Personnel et comptes rattachés	41 389,94	41 389,94		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 060,23	25 060,23		
Taxe sur la valeur ajoutée	18 724,17	18 724,17		
Autres impôts et taxes assimilées	13 527,96	13 527,96		
Groupes et associés (2)	500 305,43	500 305,43		
Autres dettes	66 280,21	49 061,21	17 219,00	
TOTAL	808 857,07	781 965,35	26 891,72	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	27 387,07			

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL au capital de 220 000 €
 218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
 RCS ROUEN B 394 967 806

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 772,98
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 509,38
Dettes fiscales et sociales	58 093,17
Autres dettes	7 756,72
TOTAL	86 132,25

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTESSARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 5 127,00 Euros.
Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

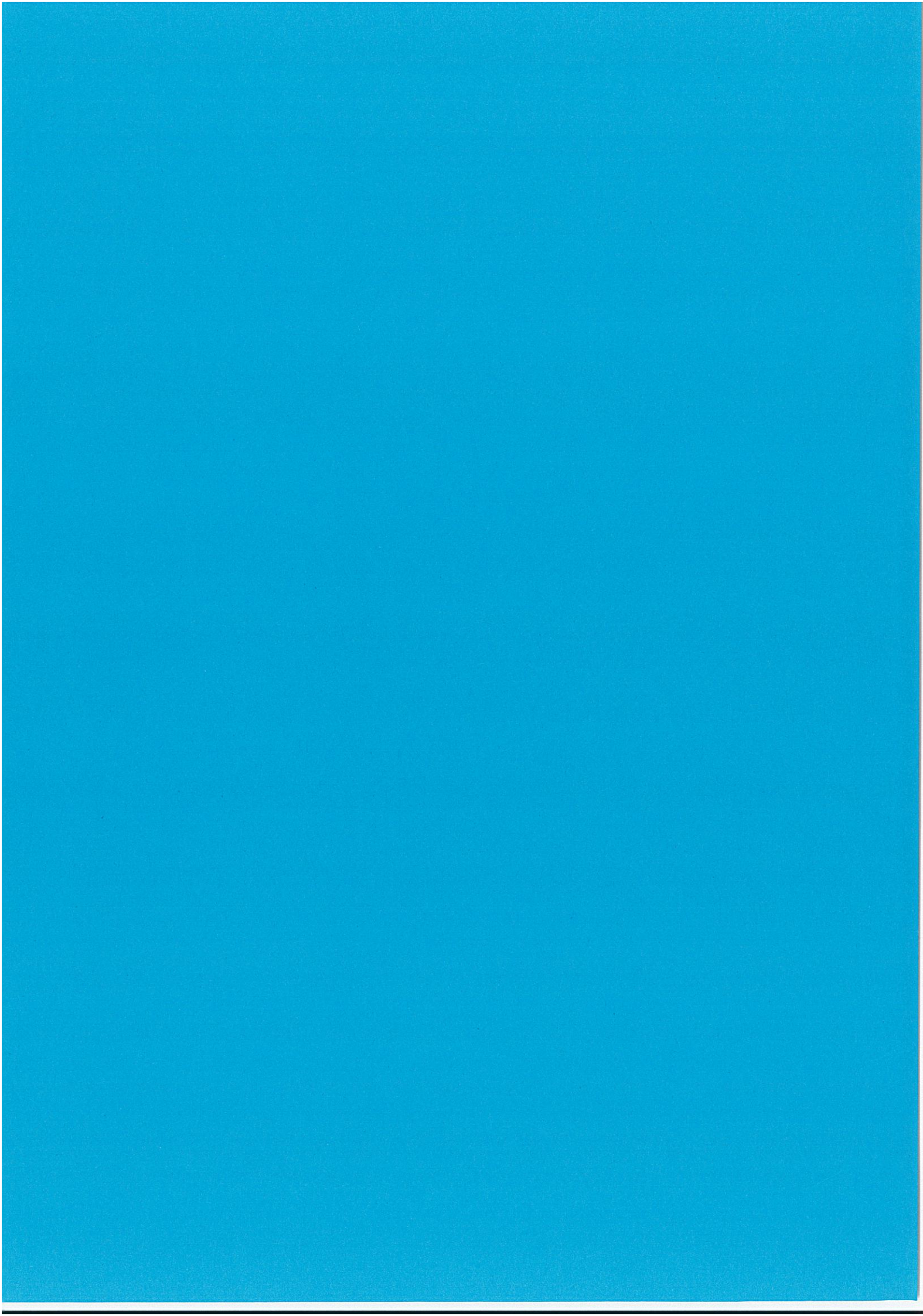
L'entreprise remplit les conditions prévues à l'article L 3332-17-1 DU Code du travail car les dirigeants ne perçoivent aucune rémunération et qu'aucune rémunération d'un salarié de l'association ne dépasse 48 fois le SMIC mensuel

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
Intérêts à échoir	217,53					217,53
TOTAL (1)	217,53					217,53

	Autre	Dirigeant	Provision			Montant
TOTAL	217,53					217,53

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806



Association SOLIDARITE EMPLOI PAR LE TEXTILE
73 A rue du Général de Gaulle
76770 LE HOULME

Association déclarée à la Préfecture de Rouen

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Facturation par votre Association à la société FRIP & CO de :
 - Vêtements pour 238 271,63 €
 - Salaires et charges sociales pour 30 710,61 €
 - Prestation VAK pour 39 000 €
- Avance de trésorerie par la société FRIP & CO au 31 décembre 2025 d'un montant de 499 998,84 € qui a produit un montant d'intérêt de 12 170,69 €.

Fait à Isneauville,
Le 15/06/2026

Le Commissaire aux Comptes,
SARL AGICOM
Représentée par Cécile CHABBERT



Caroline MANIER
Signataire technique

